



MOSELLE FIBRE

Objet : Rapport annuel d'exploitation du RHD 57 au titre de l'année 2021

COMITE SYNDICAL DU 12 DECEMBRE 2022 DELIBERATION N° CSD 2022-234

Le 12 décembre 2022, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DASTILLUNG.

Etaients présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Mme Viviane FATTORELLI, M. Franck KLEIN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, M. Norbert MARCK, M. Alphonse MASSON, M. Jean-Marc REMY, M. Michel ROUCHON, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, M. Bernard TREUVELO, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaients présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Guy GUILLOUET, M. Zénon MIZIULA, M. Bernard SIMON.

Etaients Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Dominique LEROND, Mme Ginette MAGRAS, M. Jean MARINI, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, M. Michel RAMBOUR, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Serge WOLLJUNG a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1425-1, L. 5721-1 et L. 1411-3 ;

VU la convention de Délégation de Service Public notifiée le 22 décembre 2005 pour la gestion d'un réseau départemental de communications électroniques ainsi que ces 8 avenants ;

VU le rapport n° CSR 2022-234 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 12 décembre 2022.

CONSIDERANT le rapport annuel transmis par le délégataire MOSELLE TELECOM pour l'année 2021 et notamment les éléments suivants :

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Pour mémoire, le Réseau Haut Débit Moselle (RHD 57) a été réalisé par le Département de la Moselle de 2004 à 2006. Le 6 décembre 2005, le Département a signé une convention de Délégation de Service Public pour une durée de 15 ans.

Le délégataire, Moselle Télécom, a pour mission d'assurer l'exploitation du Réseau Haut Débit Moselle et plus précisément de concevoir, déployer, financer, exploiter et commercialiser un réseau départemental de communications électroniques à haut débit à partir de l'infrastructure passive de communications électroniques, mise à sa disposition.

Le capital de la société Moselle Télécom s'élève à 1 700 000 €, détenu à 30 % par SFR et à 70 % par Moselle Télécom participations (56% SFR et 44% Covage).

Le transfert du réseau RHD 57, ainsi que du contrat d'affermage, s'est opéré dès l'adhésion du Département à MOSELLE FIBRE en 2015.

Un avenant de prolongation a été signé en 2019 avec Moselle Télécom pour une fin de contrat en 2025 afin que le délégataire réalise des investissements permettant d'assurer la connexion entre le RHD 57 et la nouvelle infrastructure en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Ces investissements doivent permettre, en outre, de développer la concurrence, d'assurer une péréquation financière sur l'ensemble du territoire de la Moselle ainsi que la connectivité à très haut débit de l'ensemble du territoire par un nombre diversifié d'opérateurs.

II – BILAN DE L'ANNEE 2021

II-1 Bilan commercial

Moselle Télécom dégroupé 165 NRA sur les 218 que compte Orange sur le département. Sur ce périmètre technique, 6 opérateurs proposent des offres de services DSL Grand Public avec un niveau de service variable, en fonction du type d'équipement installé.

4 opérateurs et 2 opérateurs d'opérateurs proposent des services d'infrastructures de dégroupages sur l'ensemble du territoire mosellan.

Les NRA dégroupés par Moselle Télécom proposent tous des offres de services incluant la télévision. Les opérateurs FAI se reposent sur les opérateurs d'opérateurs pour

compenser leur absence d'infrastructure de réseau, ce qui valide la pertinence du projet de délégation de service public, de la qualité de son exécution et de son maintien en condition opérationnelle.

Des opérateurs FAI préfèrent produire les services DSL avec leurs propres équipements, mais ont besoin d'une infrastructure optique pour accéder au NRA. Dans ce cas, Moselle Télécom propose des offres pour les opérateurs concernés.

A noter que le dégroupage réalisé par Moselle Télécom pour le compte du FAI Bouygues Télécom a pris fin courant 2015.

Les revenus de la partie DSL, sont exclusivement liés à la fourniture de services « Triple Play », voix, télévision et Internet pour des usagers Mosellans. On constate une décroissance sur 2021 répartie sur l'ensemble des NRA de Moselle Télécom. Les produits opérateurs à destination des entreprises et des opérateurs carrier se maintiennent par rapport à l'année précédente.

L'activité DSL est en décroissance de 9 228 liens, soit un nombre de liens évalué à 39 300 au 31 décembre 2021. Une erreur s'est glissée dans le calcul de la décroissance l'activité DSL. En effet 9 228 lignes ont été calculées alors que la soustraction de l'évolution du parc DSL entre janvier et décembre montre un delta de 8 196 lignes.

La décroissance avait été moins forte en 2020 avec 4 845 liens en moins sur l'année. Cela témoigne d'une tendance qui s'est accélérée en 2021 et qui devrait encore s'amplifier dans les années à venir avec la commercialisation des réseaux FttH sur tout le département. Cette décroissance est liée à 2 facteurs principaux :

1. Marché FAI des offres FTTx qui montent en charge
2. Maturité du marché DSL avec un churn élevé.

Il s'agit d'une baisse de clients de 17 %.

En suivant l'analyse de variation de clients des NRA les plus impactés, on s'aperçoit que pour 2021 les pertes sont situées sur tout le territoire mosellan : réseaux FttH divers (Forbach, Carling, Fameck, Thionville) et réseau MOSELLE FIBRE (Guénange, Faulquemont et Sarrebourg).

Hors DSL, l'activité commerciale est stable sur les produits passifs et leur maintenance, ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan, produit phare pour le raccordement des entreprises.

Cependant, le délégataire analyse l'activité commerciale Lan to Lan comme suit « *Nous constatons pour 2021 une demande en baisse des entreprises. Nos partenaires opérateurs continuent d'effectuer des demandes de cotations avec un niveau de service et débit toujours plus élevé mais les tarifs de la concurrence nous pénalisent. Les demandes d'adaptation du catalogue, adressées par le Délégué à l'entité Déléguante, n'ont pas été acceptées* ». Cette analyse ne paraît pas cohérente, la part des produits Lan To Lan ayant augmenté entre 2020 et 2021 de 18% à 23%.

De la même manière, le délégataire analyse l'activité commerciale des IRU comme suit « *Moselle Télécom, par sa position géographique avec ses différentes interconnexions internationales et nationales, exerce un intérêt des opérateurs de transport qui utilisent le réseau RHD 57 afin de relier leurs différents réseaux. La capillarité du réseau du Département Mosellan exerce un intérêt pour ces opérateurs. Plusieurs de ces derniers demandent une adaptation du catalogue. Le Délégué a adressé à l'entité Déléguante une proposition, qui n'a pas été acceptée.* ». Les produits issus des IRU augmentant de 0% en 2020 à 1% en 2021 souligne que l'offre au catalogue reste acceptable pour les usagers.

Le WIFIMAX confirme son déclin avec une baisse de 213 abonnés (90 abonnés au 31 décembre 2020) soit une extinction à venir des abonnés en 2022.

Moselle Télécom rappelle dans son rapport qu'une enquête de satisfaction a été réalisée en fin d'année 2021. MOSELLE FIBRE rappelle que cette étude a été réalisée dans le cadre de l'audit du réseau par le délégant. Le délégataire précise que le taux de réponse obtenu est de 25,80% avec un niveau de satisfaction globale à l'égard de la DSP Moselle Télécom.

MOSELLE FIBRE prend note de ce résultat mais ne peut le corroborer en raison de l'absence de fourniture des pièces de l'enquête.

Dans la continuité de l'année précédente, Moselle Télécom fixe dans son rapport sa stratégie commerciale pour l'année prochaine. Elle se décline autour des axes suivants :

- La vente de services de type xDSL aux usagers opérateurs, dans le cadre du raccordement en offre "Triple Play",
- Le raccordement d'entreprises au réseau, sur fibre optique, par l'intermédiaire des opérateurs Usagers ou, dans certains cas spécifiques (GFU),
- La collecte du trafic des OLT pour revente aux FAI locaux ou nationaux dans les NRO de MOSELLE FIBRE.

Remarques MOSELLE FIBRE :

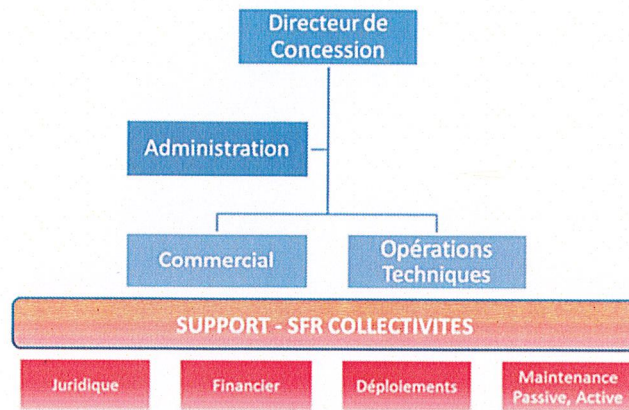
- Aucun opérateur autre que SFR, opérateur du groupe qui contrôle Moselle Télécom n'a souscrit à l'offre de collecte des NRO du réseau FttH du fait du manque de réactivité du délégataire s'agissant de la mise à disposition de la collecte et des retours attendus par les opérateurs intéressés tels que Bouygues Telecom.
- 90 % des revenus de la DSP sont générés par des filiales d'Altice, ce qui interroge vis-à-vis de la dépendance de Moselle Télécom à sa maison-mère.
- Au niveau marketing et animation commerciale, le Délégué n'entreprend aucune action locale ou nationale. Moselle Télécom ne dispose pas de site Internet ou de compte sur les réseaux sociaux.

L'absence de commercialisation de la part de Moselle Télécom a pour effet d'augmenter, avec le temps, la concentration du chiffre d'affaires et des commandes sur les opérateurs du groupe Altice. Les clients fuient progressivement le réseau et les prospects n'ont pas de connaissance des nouvelles offres ou même de l'existence de Moselle Télécom (mail d'un client de Moselle Télécom à l'appui). Cette situation amène 2 effets négatifs pour MOSELLE FIBRE : la perte de valeur du réseau et l'accroissement de l'entre-soi des filiales du groupe Altice.

II-2 Bilan technique

Moyens de la société

Dans ce rapport, Moselle Télécom déclare que les moyens en bleu ci-dessous sont « dédiés à la société *ad hoc* et à son activité ». Les fonctions en rouge traduisant « les moyens mutualisés [...] sous traités à SFR ». Aucun élément ne permet ainsi de connaître le nombre d'ETP mobilisés sur le projet, le délégataire ne donnant ni le nom des profils, ni leur taux d'affectation au projet.



Extrait rapport annuel 2020

Le délégataire n'a pas été en mesure d'attester davantage que les moyens prévus contractuellement (5 ETP présents localement *a minima*) sont effectivement mobilisés pour la réussite du projet. Le délégataire n'a pas non plus précisé les noms et numéros professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes.

Déploiement du réseau

Dans la continuité des actions déléguées en 2020, la sous-traitance est donnée à ERT EST et SFR. DEKRA complète également le réseau des sous-traitants.

Le dégroupage n'a pas évolué cette année. Le nombre de NRA dégroupés et ouverts commercialement est de 165.

Le Délégataire a fait part de 24 081 mètres linéaires de génie civil en propre supplémentaire par rapport à 2020 avec 1 518 274 mètres de longueur totale.

Moselle Télécom précise avoir arrêté les services WiFiMax de 25 émetteurs en 2021 et précise s'engager à assurer le démontage des équipements dans la foulée.

Des travaux d'upgrade du compteur URM du POP PAGNY LES GOIN et une maintenance curative du branchement électrique du POP de SIERCK LES BAINS ont été effectués en 2021.

Exploitation du réseau

Moselle Télécom transmet une carte de disponibilité des fibres par tronçon au 31/12/2021 mais pas les données SIG correspondantes qui permettraient d'identifier précisément les tronçons concernés par une faible réserve de capacités.

Par ailleurs, le niveau de décomposition présenté sur la carte ne permet pas de vérifier quels sont les segments avec une occupation supérieure à 70%, seuil contractuel de désaturation (découpage par tranche de 20%).

En page 7, la carte des saturations des câbles montre une augmentation des saturations du réseau. Il est notamment remarqué une augmentation sur les boucles de Bitche et de Thionville.

D'autre part, certains tronçons qui paraissent pourtant structurants, semblent saturés depuis plusieurs années (les mêmes tronçons sont en rouge dans les derniers rapports annuels) sans que le délégataire ne fasse de commentaire à leur sujet et n'explique les raisons de l'absence de réinvestissement.

Concernant la partie active, les équipements de 23 NRA ont leurs ports saturés à plus de 70 %.

La gestion du stock d'équipements n'est pas indiquée dans le cadre de ce rapport.

Le nombre de DT/DICT traité et présenté dans le rapport annuel est en nette baisse par rapport à l'année dernière (1 885 DICT en 2021 contre 29 993 DICT en 2020) sans explication de la part du Délégataire.

Moselle Télécom liste 2 opérations de dévoiement au cours de l'année 2021. Davantage de détails auraient dû être apportés sur les travaux effectués, leur date, les montants en jeu et leur localisation précise. Le Délégataire liste également plusieurs opérations de réparation des infrastructures du RHD 57 faisant suite à des incidents sans préciser les travaux effectués, la date et la durée des interruptions, la date de rétablissement, etc. Moselle Télécom ne fournit pas non plus de rapport d'intervention en annexe.

Le contrat de délégation de service public prévoit un renouvellement des équipements actifs tous les 5 ans. Le rapport ne précise pas les renouvellements effectués au cours de l'exercice et sur le suivi de cet engagement contractuel.

Le Délégataire a mené quelques actions de maintenance préventive en 2021. Cependant, aucun rapport de maintenance préventive n'est fourni en annexe du rapport.

37 sites opérateurs ou clients ont été raccordés en 2020, c'est 17 de moins qu'en 2020 et 26 de moins qu'en 2019.

Dans la continuité de l'année dernière, Moselle Télécom fixe dans son rapport sa stratégie technique pour l'année prochaine. Elle se décline autour des axes suivants :

- Suivi des capacités Fibre Optique du réseau afin de garantir sa commercialisation et son évolution ;
- Développement du réseau de collecte pour NRO d'opérateurs FttH ;
- Suivi de l'infrastructure de dégroupage et son optimisation ;
- Maitrise de l'évolution des équipements actifs BIB, COEUR et SECONDAIRE et des boucles URA ;
- Suivi et évolution vers des MINI POP si nécessaire ;
- Audit et mise à niveau des POP pour le déploiement des boucles des NRO ;
- Extinction progressive du WIFIMAX.

REMARQUES DE MOSELLE FIBRE

Le délégataire n'a pas souhaité préciser les noms et numéros de téléphone professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes aux attentes.

De nombreux équipements actifs n'ont pas été renouvelés malgré l'obligation contractuelle de renouvellement tous les 5 ans et ne sont plus maintenus par les équipementiers, mettant potentiellement en danger la robustesse du réseau et ses utilisateurs.

Le SIG n'a pas été fourni dans le cadre de ce rapport, limitant drastiquement toute analyse possible par MOSELLE FIBRE.

La gestion du stock d'équipements n'est pas indiquée dans le cadre de ce rapport, ni la liste des biens de retours (inventaire).

Sur plusieurs portions du réseau, Moselle Télécom s'est soustraite à son obligation contractuelle de désaturation lorsque la saturation des câbles atteint 70 %.

II-3 Bilan financier

L'exercice 2021 affiche une baisse des recettes (- 13,2 %) et une légère baisse des charges (- 1,3 %).

Le résultat net (RN) de 2021, de 2 076 k€, baisse de 671 K€. Le RN réel reste supérieur au RN Prévisionnel 1 154 K€ traduisant une bonne performance financière.

En dépit de cette inflexion des recettes d'exploitation, Moselle Télécom dispose encore d'une solide assise financière. La société n'est pas endettée et dégage des flux de trésorerie d'exploitation excédentaires.

Analyse du Compte de Résultat de Moselle Télécom

L'analyse des recettes d'exploitation de Moselle Télécom pour 2021 confirme l'inflexion de la dynamique commerciale du RHD 57 constatée en 2015, historiquement fondée sur un parc DSL qui connaît une décroissance, même s'il représente toujours près de 65% du chiffre d'affaires.

Les informations fournies au rapport annuel permettent de distinguer la ventilation globale du chiffre d'affaires par FAI client et démontrent une part de marché importante pour l'opérateur SFR.

Concernant les charges d'exploitation, les charges de services d'accès décroissent en lien avec la décroissance du DSL. En revanche, les charges d'exploitation augmentent de 524 K€ par rapport à 2020 sans explication particulière du Délégué. Celui-ci se contente d'affirmer que ces charges « *sont en ligne* ». Cette explication est peu transparente.

Les perspectives pour 2022 présentes dans le rapport font apparaître un résultat net de 1 572 K€ et un chiffre d'affaires à 14 504 K€.

Analyse du Bilan de Moselle Télécom

Le montant des investissements a augmenté et atteint en 2021, 850 K€, soit +2% par rapport à 2020 presque uniquement dû au poste d'investissement de génie civil.

La valeur nette comptable du réseau s'établit à 2,823 M€ pour 35,4 M€ d'investissements réalisés par le délégué depuis 2005.

Analyse du tableau de flux de trésorerie de Moselle Télécom

L'exploitation du RHD 57 permet de dégager des cash-flows significatifs qui ont permis à Moselle Télécom de constituer de solides réserves de trésorerie, qui ont atteint leur maximum en 2012 (21,5 M € de trésorerie placée en Valeurs Mobilières de Placement). En 2021, l'excédent de trésorerie est plus mesuré à 491 K€.

Le compte-rendu financier annuel fait l'objet d'un rapport distinct du délégataire, ainsi que d'un rapport du commissaire aux comptes.

De manière générale les informations financières sont globales et sans explications particulières. Aucun fichier sous forme de tableur n'est transmis. Cette opacité nuit à la capacité de contrôle du Délégrant.

III – Conclusion

Pour mémoire, il convient de souligner que la DSP fait l'objet d'un contrôle continu de la part des cabinets d'assistance, conseil et expertise en matière juridique, technique et financière, dans le cadre du marché les liant à MOSELLE FIBRE.

De manière synthétique, les conclusions sont les suivantes :

- une activité DSL en décroissance,
- Hors DSL, l'activité commerciale est stable sur les produits passifs et leur maintenance ainsi que les produits actifs Lan-to-Lan, produit phare pour le raccordement des entreprises,
- 90 % des revenus de la DSP sont générés par des filiales d'Altice, ce qui interroge vis-à-vis de la dépendance de Moselle Télécom à sa maison-mère,
- Le délégataire n'a pas souhaité préciser les noms et numéros de téléphone professionnels des intervenants, ce qui ne permet pas au délégant de vérifier que les compétences et le niveau d'expertise attendus sont conformes aux attentes.
- De nombreux équipements actifs n'ont pas été renouvelés malgré l'obligation contractuelle de renouvellement tous les 5 ans et ne sont plus maintenus par les équipementiers mettant potentiellement en danger la robustesse du réseau et ses utilisateurs.
- Le SIG n'a pas été fourni dans le cadre de ce rapport limitant drastiquement toute analyse possible par MOSELLE FIBRE.
- Sur plusieurs portions du réseau, Moselle Télécom s'est soustraite à son obligation contractuelle de désaturation lorsque la saturation des câbles atteint 70 %,
- Moselle Télécom n'a pas fourni sa gestion du stock ni l'inventaire des biens de retour,
- des charges d'exploitation et notamment de structure ne sont pas motivées.

MOSELLE FIBRE soulève par ailleurs quelques points d'attention, à savoir :

- la fourniture des pièces justificatives attestant de la bonne exploitation technique et de la connaissance du réseau (annexes techniques permettant de qualifier les actions correctives ou de maintenance, éléments SIG en appui des éléments cartographiques présentés),
- la fourniture de pièces attestant de la bonne exécution du contrat (stratégie de désaturation, renouvellement des équipements actifs par exemple)
- une lisibilité financière perfectible,
- une vigilance nécessaire quant aux investissements envisagés sur les dernières années du contrat de délégation.

Par ailleurs, un audit approfondi couvrant la période 2015-2020 a été réalisé au premier semestre 2021. Les cabinets TACTIS, SEBAN et CAP HORNIER ont examiné :

- les contrats de la délégation de service public ;
- l'ensemble des documents afférents à l'exploitation et à la qualité du réseau ;
- les différents rapports d'exploitation ;
- les documents économiques et financiers (bilan, compte de résultat, valorisation des biens de la DSP).

Le rapport d'observations provisoire de cet audit a été envoyé à Moselle Télécom le 25 octobre 2022. MOSELLE FIBRE est en attente du retour de Moselle Télécom.

Par ailleurs, je vous propose d'adopter des réserves de principe à la présentation de ce rapport annuel de gestion concernant l'absence de fournitures d'éléments par la société Moselle Télécom.

En effet, des éléments devront être ajoutés dans le cadre du présent rapport en termes de suivi technique permettant de qualifier les actions correctives ou de maintenance, d'éléments SIG en appui des éléments cartographiques présentés, de stratégie de désaturation, de renouvellement des équipements actifs par exemple et d'analyse financière.

CONSIDERANT l'avis avec réserves de la part de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 8 décembre 2022.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du rapport d'exploitation du RHD 57 au titre de l'année 2021,
- **ARTICLE 2 : PREND ACTE** des réserves présentées sur l'absence d'éléments fournis par le délégataire Moselle Télécom,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 20

Adopté par : 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Paul DASTILLUNG

Le Secrétaire



Accusé de réception en préfecture
057-200052058-20221212-CSD2022-234-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022/9